

Pré-demande de visite des installations privatives d'assainissement

Contrôle des rejets Eaux usées – Eaux pluviales

Date :

Adresse de l'immeuble :

Nom et Prénom de l'occupant :

Nom du propriétaire :

Ref Cadastre :

Adresse de facturation :

N° de téléphone : Adresse mail :

Origine de l'enquête :

- ☐ Maison individuelle
- ☐ Immeuble collectif
- ☐ Activités & loisirs
- ☐ Vente immobilière
- ☐ Industriel
- ☐ Autres demandes

Informations relatives aux demandeur (destinataire unique du certificat de raccordement) et personne à contacter pour la prise de rendez-vous permettant l'accès au bien lors de l'enquête.

Civilité :

Type de demandeur :

Nom :

Prénom :

Téléphone 1 :

Téléphone 2 :

Mail :

Présence obligatoire du demandeur

ENGAGEMENT DE PAIEMENT

La mairie de Souillac a fixé la participation financière dans le cadre d'une vente immobilière d'un montant de :

- 200€ pour un contrôle de branchement sur une maison individuelle
- 300€ pour un contrôle de branchement sur un immeuble collectif
- 150€ pour le contrôle de branchement sur une tranchée ouverte pour maison neuve

Conformément à la délibération 2022/121/23, la remise du rapport sera effectuée uniquement sur règlement auprès du Service de Gestion Comptable (SCG) de Saint-Céré.

Mode de paiement :

- ☐ Chèque
- ☐ Virement bancaire

Nom et Prénom du payeur :

Date et signature

(Précédé de la mention « Lu et approuvé »)

Dossier à déposer à l'accueil de la mairie, par courrier au 5 avenue de Sarlat 46200 SOUILLAC ou par mail à assainissement@souillac.fr